



Certificat de Synthèse Pharmaceutique



Sébastien CHANOINE

Rentrée universitaire 2019-2020

Commission du Certificat de Synthèse Pharmaceutique

- Mise en place en 2013
- Composition pluridisciplinaire :
 - Béatrice BELLET
 - Jean BRETON
 - Sébastien CHANOINE
 - Benoît CHOVELON
 - Cécile GARNAUD
 - Edwige NICOLLE
 - Farid OUKACINE
 - Nicolas TARBOURIECH

- Préparation des sujets
- Organisation des jurys
- Validation du certificat



Arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie

L'article 14 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 14.- L'évaluation en vue de l'obtention du certificat de synthèse pharmaceutique, défini en annexe du présent arrêté, est organisée à la fin des enseignements correspondant au tronc commun. Ce certificat, dont **l'évaluation s'effectue en partie par des épreuves orales**, est destiné à vérifier les **compétences acquises par les étudiants** au cours des enseignements communs du premier cycle et du deuxième cycle ainsi que leur capacité à synthétiser leurs connaissances. Ce certificat fait appel à des **mises en situations professionnelles ou à des études de cas inspirées du milieu professionnel**. Le jury de cette évaluation, désigné par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, est **pluridisciplinaire** et comprend des enseignants représentant les disciplines dispensées dans le tronc commun. Pour les élèves pharmaciens, un praticien des armées peut participer au jury d'évaluation en vue de l'obtention du certificat de synthèse pharmaceutique.

« Le jury apprécie le niveau de compétences générales et pharmaceutiques que l'étudiant possède à cette étape de la formation.

« La validation du certificat de synthèse pharmaceutique est obligatoire pour l'obtention du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques.

« Des sessions de rattrapage sont organisées dans les mêmes conditions que la session principale avant la fin du quatrième semestre de formation. »

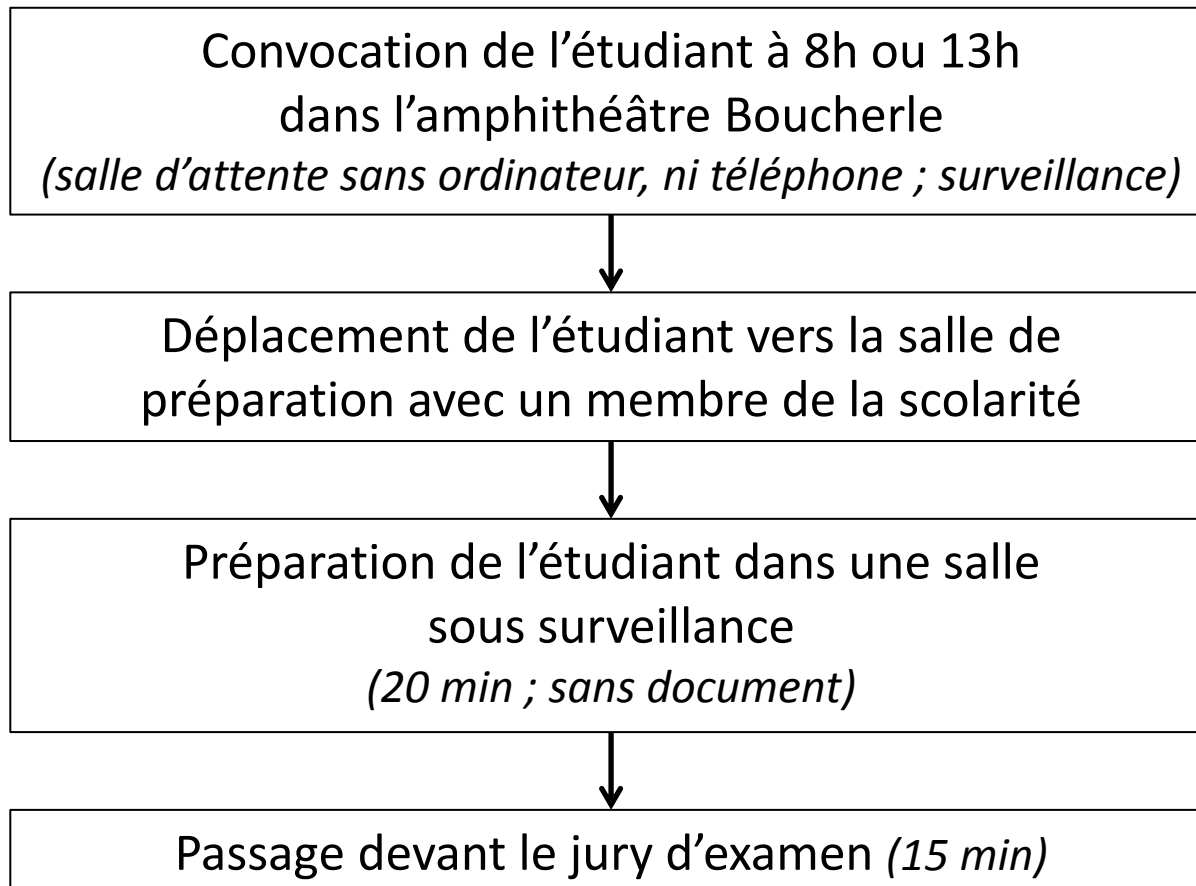
Nouveau format du Certificat de Synthèse Pharmaceutique

FORMAT MIXTE

- **Epreuve écrite** (lundi 20 janvier 2020 à 14h)
 - Durée = 30 min
 - Exercices (n = 2)
 - 10 questions
 - SIDES

- **Epreuve orale** (mardi 21 janvier 2020 de 8h à 17h30)
 - Cas cliniques issus de situations officinales ou hospitalières
 - Durée = 40 min
 - Préparation : 20 min
 - Evaluation auprès d'un jury : 15 min
 - Délibération du jury (à huis clos) : 5 min
 - Jury : enseignants de l'UFR de Pharmacie (n = 3)
 - Grille critériée

Epreuve orale : parcours de l'étudiant



Préparation au Certificat de Synthèse Pharmaceutique

- **Deux séances de TD obligatoires :**
 - 1 TD Cas cliniques
 - 1 TD Exercices
- **Annales du CSP** disponibles sur SIDES